
Implantation Racine Elagage

À partir de [REDACTED]

Date Ven 20/02/2026 13:39

À urbanisme@mainecoeurdesarthe.fr <urbanisme@mainecoeurdesarthe.fr>

Bonjour

Nous sommes directement concernés par l'implantation de Racine Elagage sur la commune de Saint Pavace

On nous parle des proches riverains de Lotissement des Coteaux Du Breuil mais qu'en est il de l'ancien des voisins du 1 et 3 route de Ballon ? La limite de propriété entre le 3 et le pré de l'ancienne ferme n'est que 60 m environ .

Ma question est de savoir à quelle distance de notre propriété est prévu l'entreposage de leurs matières premières ? et où se situe le bâtiment qui doit être construit?

Cordialement

Laurent EDON

